



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS

PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS
Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

Référé liberté auprès du conseil d'état.

Hier, en collaboration et avec l'aide des juristes de la Coordination Rurale et de Me Poupet, nous avons élaboré un référé liberté. Il a été déposé et défendu ce matin par Me Poupet devant le Conseil d'État. Nous avons demandé à la haute cour administrative de suspendre les textes qui interdisent l'ouverture des commerces ou la vente de produits dits non-essentiels, notamment la vente de tous les végétaux et de fleurs coupées.

L'UNIPHOR comme la Coordination Rurale dénoncent des mesures disproportionnées au regard des objectifs de prévention de santé publique. En effet, aucune étude n'indique que les serres de vente, les boutiques de fleuristes et tous les commerces en général soient des vecteurs de la contamination. Les précautions prises par les acteurs professionnels et le port systématique du masque sont des préventions suffisantes. Me Poupet a d'ailleurs rappelé lors de l'audience qu'une note du conseil scientifique du 26 octobre indique que la propagation a pour origine à titre principal, les contacts dans la sphère privée, amicale et familiale et le non respect des mesures barrières parmi la population jeune.

Pour ce qui est de la décision, la cour n'a pas donné de date. Il faut compter une semaine en règle générale.

« Notre filière a déjà trop souffert des mesure prises à l'emporte pièce. Les végétaux d'ornement et les fleurs sont vivants, périssables et non transformables. Comme lors du premier confinement tout sera perdu. L'incompréhension est totale, non seulement nombre de pays européens laissent leur filière horticole vendre, mais l'aide dite d'urgence promise par le ministère au sortir du premier confinement est bloquée par les services de l'État. » Max Bauer, président de l'Uniphor.